

## **Le foyer socio-éducatif (FSE)**

Le FSE propose des clubs et des activités à l'initiative des élèves, de l'équipe éducative ou des parents. Il est doté d'un budget propre, financé par les cotisations volontaires des familles, la vente d'objets et l'organisation de manifestations et peut recevoir des dons ou des subventions. Il participe ainsi au financement d'activités, sorties ou voyages...

## **L'Association des Parents d'Elèves (APE)**

L'APE, en collaboration avec le FSE a pour rôle d'organiser au cours de l'année diverses manifestations qui permettent d'aider au financement des différents projets. L'APE représente également les parents d'élèves aux conseils de classes et dans les différents conseils et commissions de la vie au collège.



## *Le sport au collège*

Chaque collégien qui a envie de pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d'EPS peut s'inscrire à l'association sportive du collège.

Deux domaines d'activités sont proposés : la pratique multi-sports (badminton, tennis de table, basket, hand-ball, volley) et la pratique compétitive dans les rencontres de district dans le cadre de l'Union Nationale par le Sport Scolaire (UNSS) : cross, triathlon, badminton



Retrouvez toutes les informations et actualités du collège  
sur notre site :

<http://www.college-quatrevents-lanmeur.ac-rennes.fr>

# *Petit lexique du collégien*

*L'entrée au collège : de nouvelles habitudes à prendre*



**Aux Collège des Quatre Vents, toute une équipe est là pour permettre à chaque collégien de vivre sa scolarité dans les meilleures conditions**

## **L'équipe de direction**

### **\* Le chef d'établissement**

Le chef d'établissement, aussi appelé le principal, impulse le projet d'établissement, élaboré par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il organise le temps scolaire (élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs) et préside les conseils de classe. En lien avec les parents et l'équipe éducative, il est responsable du suivi des élèves. Il préside le conseil d'administration du collège.

### **\* Le Conseiller Principal d'Education (CPE)**

Sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE est le chef de service du bureau de la vie scolaire. Assisté de son équipe de surveillance, le CPE assure le suivi des élèves en lien avec les équipes éducatives et organise la vie des élèves en dehors des heures de cours.

### **\* Le gestionnaire**

Le gestionnaire au sein de l'équipe de direction, seconde le chef d'établissement dans la gestion matérielle, financière et administrative. Sous l'autorité du chef d'établissement, il prend en charge les relations quotidiennes avec les personnels techniques, ouvriers et de service, et notamment l'organisation matérielle de leur travail. Il est le correspondant technique de la collectivité de rattachement de l'établissement

## **Le professeur principal et l'équipe pédagogique**

En étroite relation avec les équipes pédagogiques et éducatives, le professeur principal suit, écoute et informe les élèves de la classe qu'il a en charge. Il assure le lien indispensable entre les familles et les élèves d'une part et l'équipe éducative d'autre part. Il aide chaque élève à élaborer son projet personnel.

## **Le professeur documentaliste**

Il assure, dans le centre de documentation et d'information (CDI) dont il a notamment la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire. Il participe également activement à l'éducation aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.

## **Les personnels sociaux et de santé**

L'assistante sociale, l'infirmier(e) et le médecin scolaire sont des interlocuteurs importants. A la demande des familles, des élèves ou de l'équipe éducative, ils peuvent apporter des conseils, une aide et un soutien pour toutes les questions dans le domaine social ou de la santé, dans le respect de la confidentialité (personnels présents une journée par semaine ou pouvant être rencontrés sur RDV).

## **Le conseiller d'orientation psychologue**

Il est présent une matinée par semaine. Il peut également accueillir les élèves au centre d'information et d'orientation (CIO). Il participe à l'information sur les métiers et les formations et accompagne familles et élèves au moment des choix d'orientation.

## **Le secrétariat**

Il est chargé du suivi administratif des élèves et des professeurs et assure le secrétariat de la scolarité et d'intendance (inscription, demande de bourse, vente de tickets repas, etc.).

## **Les agents de services et d'accueil**

Avec son équipe, le cuisinier assure la préparation et la distribution des repas. Les ouvriers professionnels ainsi que les agents de services assurent l'entretien, la maintenance et le bon fonctionnement de l'établissement.

## *Vie scolaire*

### **Les heures de vie de classe**

Dix heures consacrées à la vie de classe sont réparties sur l'année. Elles permettent une prise de parole et un dialogue, au sein de la classe, entre les élèves et un ou plusieurs adultes. Cet échange peut prévenir et désamorcer les éventuels conflits ou problèmes de comportement. C'est aussi l'occasion d'aborder des questions d'actualité.

### **Les délégués de classe**

Les délégués sont élus par la classe début octobre. Ils représentent leurs camarades auprès des professeurs et des personnels de direction ou d'éducation. Ils participent aux conseils de classe et peuvent être élus au conseil d'administration.

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid52685/les-representants-des-eleves-aucollege-et-au-lycee.html>

### **Le Conseil de vie collégienne**

Les élèves élus au Conseil de vie collégienne (CVC) se réunissent pour proposer des idées, soumettre des questions, afin d'améliorer les conditions de vie au quotidien et de scolarité au collège.

### **Le Règlement intérieur**

Il est adopté par le conseil d'administration du collège. Il présente les règles de vie et d'organisation de l'établissement et précise les droits et devoirs des élèves. Il indique aussi les récompense, punitions et sanctions qui peuvent être prononcées.

### **Les horaires**

L'emploi du temps distribué à la rentrée indique les horaires cours par cours. En sixième, les élèves ont 26 heures de cours par semaine. Les vacances scolaires sont identiques à celles de l'école primaire.

### **Suivi de scolarité**

Il se fait par le biais du carnet de liaison et du service informatique PRONOTE, via Toutatice. Ce service permet aux parents et aux élèves de suivre les résultats, les absences et retards d'un élève mais permet également de s'informer sur les modifications d'emplois du temps, le travail et les contrôles prévus dans chaque discipline. Il permet également d'avoir toutes les informations utiles concernant l'établissement (agendas, actualités).